



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 25 septembre 2023

### SECURITE CIVILE

**FR-Alert : bien alerté, bien protégé !**



Les crises, qu'elles soient d'origine naturelle, technologique ou issues d'une action humaine, ont mis en exergue la nécessité de pouvoir transmettre très rapidement et simultanément un signal d'alerte, ainsi que les bons comportements à adopter, aux personnes situées dans une zone de danger.

**FR-Alert est un nouvel outil d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger.**

**La décision de l'utilisation de Fr-Alerte relève du préfet.**

**Son usage est circonscrit aux cas d'urgence**, relevant de la sécurité civile ou engageant la sécurité publique, pour lesquels un danger susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique des citoyens est imminent ou en cours, et implique d'alerter la population située dans la zone de danger pour leur recommander les gestes d'autoprotection.

Ce nouveau dispositif modernise les outils mis à disposition des autorités mais n'a pas vocation à remplacer les vecteurs d'alertes ou d'informations des populations existants (sirène, radio et télévision, comptes réseaux sociaux officiels).

### Comment fonctionne FR-Alert ?

Le dispositif FR-Alert fonctionne en 4 étapes :

#### **Cabinet du préfet**

Service départemental de  
la communication interministérielle

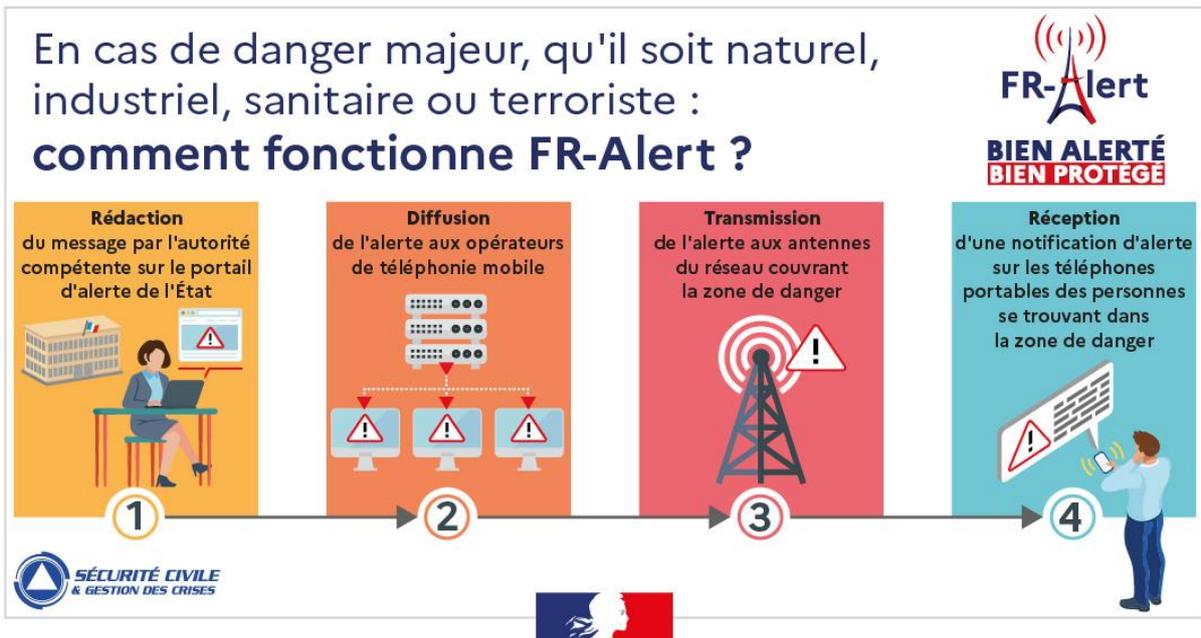
Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2



Toutes les personnes se trouvant dans la zone de dangers reçoivent une notification d'alerte sur leurs téléphones portables via un signal sonore spécifique (même si les téléphones portables sont en mode hors connexion).

Le signal d'alerte va informer les citoyens concernés sur la nature et la localisation d'un danger ou d'une menace et indiquer les actions et comportements à adopter. Les notifications pourront transmettre des informations sur la nature du risque, l'autorité qui diffuse l'alerte, la localisation du danger, ou encore l'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...)

**Le nouveau dispositif FR-Alert sera testé dans l'Hérault à l'occasion d'un exercice de sécurité civile organisé le 13 octobre 2023 à Frontignan dans le cadre de la journée nationale de la résilience.**

Un site internet est dédié au dispositif FR-Alert ➡ [www.fr-alert.gouv.fr](http://www.fr-alert.gouv.fr)

**Cabinet du préfet**

Service départemental de  
la communication interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2